

34.700

Habitants



4^e
COMMUNE
DE L'AGGLO



Votre avis nous intéresse!

Nous serions intéressés de connaître le moyen ou support que vous utilisez pour accéder aux informations, événements relatifs à la commune. N'hésitez pas à nous en faire part soit par le site internet de la commune, soit par Facebook ou directement en mairie.

FACEBOOK [Mairie-de-Pont-de-l'Isère](#)
SITE www.mairiedepontdelisere.fr



Accueil des nouveaux arrivants

La mairie avait convié les 41 nouvelles familles arrivées sur la commune au cours de 2018. Nous avons été heureux de les rencontrer. Cette soirée a été l'occasion de présenter, discuter et échanger avec chacun d'entre eux et de finir autour du pot de l'amitié. Un cadeau de bienvenue leur a été remis. Nous regrettons juste que seuls 13 nouveaux arrivants aient répondu présent.

Courir et marcher sur le 45^e Parallèle

Cette année la mairie organise avec la collaboration du Comité des fêtes la 3^e édition de « Courir sur le 45^e Parallèle ». Au programme : différents parcours de marche, 2 courses enfants de 1 et 2 km, une course de 5 km et une de 10 km, avec des nouveautés sur les parcours pour vous faire découvrir d'autres coins de la commune. Les bénéfices seront reversés à l'Association Planète Autisme. Nous comptons sur votre présence. Que vous soyez marcheurs, coureurs, signaleurs, bénévoles, supporters, nous avons besoin de vous pour la réussite de cet événement. Si vous souhaitez nous aider au déroulement de cette journée, prenez contact en mairie, sur le site internet ou sur Facebook.



★ **COURIR** ★
SUR LE 45^e PARALLÈLE

Maison des services

Objet de l'opération

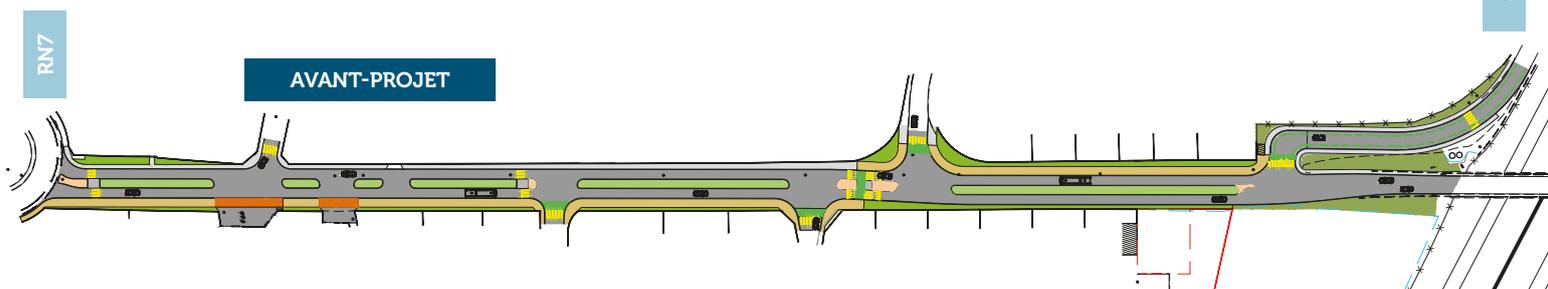


La commune de Pont-de-l'Isère met à disposition de l'ADMR de l'Hermitage (service d'aide à la personne) ainsi que du Centre médico-social de Tain-l'Hermitage (qui dépend du Conseil départemental) un bâtiment situé avenue du Rhône, pour les permanences des travailleurs sociaux et celles du service de protection maternelle infantile. Cette Maison des services a été construite dans les années 1970 et des travaux de rénovation structurelle, de réaménagement intérieur et de mises aux normes accessibilité et thermiques vont être engagés prochainement.

Aménagement RD153

Avenue du Vercors

La commune a lancé une étude pour l'aménagement du RD153 afin de sécuriser l'entrée Est du village par un rétrécissement des voies, des créations de trottoirs et d'espaces verts.



Arche Agglo

Service LISA (Lieu d'Information Séniors & Autonomie)

Dans un souci d'accompagnement dans « le bien vieillir » et l'amélioration du quotidien des séniors, des personnes en situation de handicap et de leurs proches, Arche Agglo a mis en place un camping-car qui sillonne les routes de l'Agglomération pour aller à votre rencontre et vous fournir des informations dans divers domaines.

- Service d'aide à domicile, établissement d'accueil, service de portage de repas
- Aides financières
- Trouver les bons interlocuteurs
- Recherche d'activités de loisirs adaptés proches de chez vous
- Recherche de soutien des proches



Permanences sur rendez-vous - Contact 06 07 46 98 87
18 place Rampon - 07300 Tournon-sur-Rhône

Transports scolaires rentrée 2019

À partir de la rentrée prochaine, Arche Agglo prend la compétence des transports scolaires pour les élèves résidant et étant scolarisés sur son territoire. Pour ces derniers, les demandes seront donc à faire auprès d'Arche Agglo. Pour les collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement en dehors d'Arche Agglo, les demandes seront donc à effectuer auprès de la région. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Arche Agglo.

C.C.A.S.



Atelier numérique

Les 15 séances d'*Atelier numérique* se sont déroulées les lundis de 13h30 à 15h30 du 10 septembre 2018 au 14 janvier 2019. Financés par la CARSAT et organisés par Arche Agglo, ces ateliers ont permis à 8 habitants de Pont-de-l'Isère de se familiariser au bon usage de leur ordinateur.

Sophrologie

Les 6 séances de sophrologie, avec Cathy Magallon, ont remporté un vif succès. À la demande des participants une deuxième session a eu lieu sur février et mars. Un forfait de 10 € pour 1 à 5 séances est demandé aux participants. Le coût restant est pris en charge par le C.C.A.S.

Conférence

Une conférence à l'attention des parents aura lieu le jeudi 11 avril de 18 à 20 h en Mairie animée par l'association e-Enfance qui présentera les dangers, pour nos enfants, d'internet et des réseaux sociaux. Il expliquera le bon usage des outils numériques. Cette conférence est organisée et offerte par le C.C.A.S.



CONFÉRENCE - DÉBAT

- COMMENT PROTÉGER SON ENFANT DES DANGERS D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX ?
- QUEL BON USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES ?

Débat réservé aux parents,
animé par un conférencier de l'association e-Enfance

JEUDI 11 AVRIL 2019
DE 18 H À 20 H EN MAIRIE DE PONT-DE-L'ISÈRE

Organisé et offert par le C.C.A.S. de la mairie de Pont-de-l'Isère

Les gestes qui sauvent

Le samedi 27 avril 2019 vous pourrez suivre une formation aux gestes de premier secours dispensée par un formateur de l'UNASS, titulaire du Certificat de Compétence de Pédagogie Appliquée à l'Enseignement des activités de niveau 3, à jour de ses obligations de formation continue. Formation de 7 heures. Prévention et secours civiques niveau PSC1. Les participants ayant atteint les objectifs de la formation se verront remettre le Certificat de Compétence PSC1 reconnu par l'État.

Inscription en mairie.

Règlement : participation de 45 € à l'ordre de l'UNASS.

Planning des manifestations

Février

Loto Anciens combattants 24 février

Mars

Spectacle Comité des fêtes 9 mars

Soirée caritative Dynamic Danse 23 mars

Juin

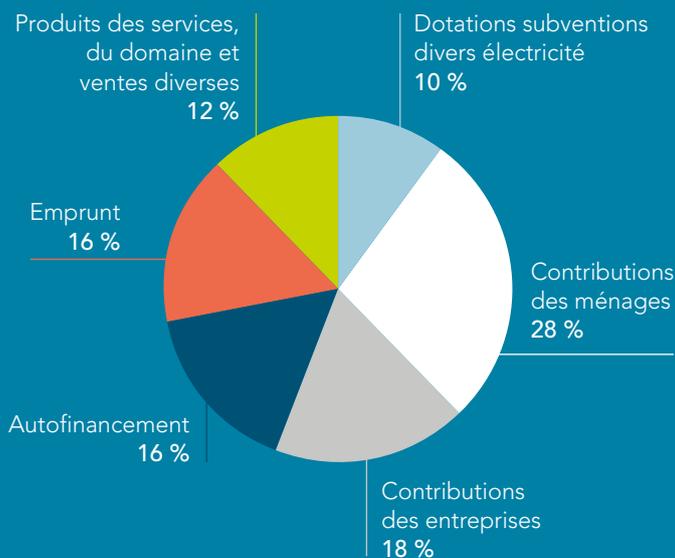
Expo peinture Pont des Arts 21, 22 & 23 juin

Kermesse Amicale laïque 28 juin

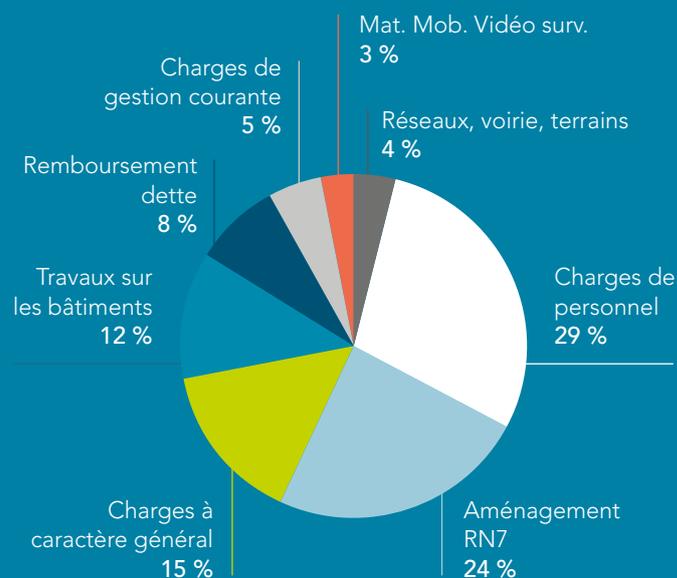
Fête de l'été Comité des fêtes 29 juin

Budget comptes administratifs

RECETTES 2018



DÉPENSES 2018



Abribus

Les abribus du centre du village ont été remplacés, s'intégrant dans le projet de réaménagement de la traversée de la commune. Les anciens abribus sont en cours de rénovation.

Stade de football

Un projet de réaménagement du deuxième terrain de football est à l'étude. Il consisterait à la remise en état du terrain en herbe pour une estimation d'environ 40000 euros. Il permettrait ainsi l'utilisation pour des matchs à 8. Un projet a été présenté à l'USPR.

ACAP: Association des Commerçants et Artisans de Pont-de-l'Isère

Association nouvellement créée en novembre 2018 avec plusieurs objectifs :

- que l'ensemble des commerçants et artisans se connaissent entre eux ;
- travaillent ensemble sur l'organisation de diverses animations, événements sur la commune dans un esprit de cohésion et de convivialité ;

- pour dynamiser le village et faire venir des consommateurs à Pont-de-l'Isère.
- **Une première animation : organisation d'une tombola** qui démarrera début avril, tirage au sort prévu le dimanche 21 avril avec un week-end à gagner pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans) à Disneyland Paris. Vous pourrez trouver les billets en vente chez les commerçants du village ayant une vitrine.
- **Participation au vide grenier** du 9 juin avec le Comité des Fêtes
- **Projet de création d'un marché de Noël** le week-end du 14 et 15 décembre dans le centre du village.

Le site internet est en place www.associationacap.fr.
Vous pouvez retrouver la vie de l'association sur la page Facebook @associationacap.

LES MEMBRES DU BUREAU

Président : Cyril Coniglio, Rhône Magnum Cavistes
Vice-président : Yves Vigne, entreprise Allauvergnat
Trésorier : Christian Berne, agent AXA assurance
Trésorière adjointe : Corinne Bessat, Hôtel/Restaurant La Batida
Secrétaire : Fanny Gaudini, boulangerie Vincent
Secrétaire adjointe : Laetitia Coniglio, Rhône Magnum Cavistes

Comptes rendus conseils municipaux

Conseil municipal du 17 décembre 2018

En préambule à la séance Madame le Maire présente les félicitations du Conseil municipal à Monsieur Vincent Jean-Claude qui vient de recevoir la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

QUESTION N° 1 - Travaux de réaménagement de la Maison des services

Madame le Maire expose que la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la maison des services a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre DORGNON Robert, Architecte et le BET AUDUNO.

L'enveloppe financière est estimée à 147 000,00 € HT et se compose de

Estimation pour travaux	115 096,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	13 737,50 € HT
Imprévus (15 %)	17 264,40 € HT

Le Conseil municipal accepte le programme.

QUESTION N° 2 - Convention avec le CAUE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme), organisme d'utilité publique peut exercer une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Afin d'appréhender au mieux l'aménagement d'un espace de salles municipales il serait judicieux de solliciter l'accompagnement du CAUE pour recueillir les besoins exprimés par les élus et les responsables associatifs, écrire un préprogramme définissant les surfaces et l'organisation, élaborer des hypothèses d'implantation et d'organisation sur le site, aider, en association avec l'ADIL-espace Info Energie, et aider à définir des objectifs de qualité environnementale, définir une enveloppe prévisionnelle des travaux.

Le Conseil municipal, décide d'adhérer au CAUE et autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission.

QUESTION N° 3 - ARCHE AGGLO:

Adhésion au service ADS

Madame le Maire expose que l'adhésion au service mutualisé d'Application du Droit des Sols est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun. Madame le Maire propose que la commune de Pont-de-l'Isère adhère au service mutualisé ADS géré par Arche Agglo Communauté d'Agglomération Communes pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes:

- permis de construire ;
- permis modificatif (modification mineure du projet initial) ;
- permis d'aménager.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes: permis d'aménager et permis de construire.

QUESTION N° 4 - Ouverture de crédits avant le vote du budget 2019

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits:

Opération 449 - Éclairage public programme 2018-2021-	5 000,00 €
Opération 453 - Aménagement RD153	50 000,00 €
Opération 454 - Bâtiments 2019	10 000,00 €
Opération 455 - Voirie 2019	10 000,00 €

Opération 456 - Matériel technique 2019

10 000,00 €

Opération 457 - Mobilier et matériel divers 2019

10 000,00 €

Opération 458 - Écoles 2019

5 000,00 €

Opération 459 - Équipement multifonctionnel

10 000,00 €

TOTAL: 110 000,00 €

Le Conseil municipal accepte la proposition d'ouverture des crédits.

QUESTION N° 5 - Tarifs 2019

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle propose de reconduire ceux de 2018. Le Conseil municipal accepte la reconduction des tarifs proposés.

QUESTION N° 6 - Taxe d'aménagement Zone PVR

Madame le Maire rappelle que par délibération n°15112011.01 en date du 15 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré une taxe d'aménagement, sur l'ensemble du territoire de la Commune au taux de 4 %. Sur une zone de la commune il est appliqué une PVR (Participation pour Voies et Réseaux). Pour équilibrer ces participations dues par les pétitionnaires Madame le Maire propose d'instaurer une taxe d'aménagement à 1 % sur les parcelles assujetties à la PVR.

Le Conseil municipal décide d'instituer sur les parcelles assujetties à la PVR un taux de 1 % et de sur le reste du territoire communal un taux de 4 %.

QUESTION N° 7 - Régularisation voirie

Rue du 16 août 1944

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un document d'arpentage a été établi par Monsieur Frédéric Remy, géomètre expert, sur la partie Sud de la rue du 16 août 1944, afin de rétablir l'alignement de la voie existante. Cette régularisation sera conclue à titre gratuit. Le Conseil municipal accepte l'intégration des parcelles AB 838 pour 10 m² et AB 840 pour 28 m².

QUESTION N° 8 - Avis d'enquête Société GRANULATS VICAT

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Société GRANULATS VICAT a fait une demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires et des installations associées, située sur les Communes de Châteauneuf-sur-Isère et Bourg-lès-Valence, lieu-dit « l'Armailler », 1 300 Route d'Aiguille 26500 Bourg-lès-Valence. Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 12 novembre 2018 au 13 décembre 2018. Le Conseil municipal donne son accord au renouvellement d'exploitation et l'extension.

QUESTION N° 9 - Adoption rapport sur prix et qualité service Assainissement RPQS

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal l'adopte.

QUESTION N° 10 - Convention de déneigement: société ROFFAT

Madame le Maire informe qu'afin d'organiser le déneigement de la Commune en cas de fortes chutes de neige il est nécessaire de conclure

une convention avec une entreprise pouvant assurer cette prestation. Madame le Maire fait part de la proposition de la société ROFFAT. Le Conseil municipal accepte la proposition.

QUESTION N° 11 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Décision 2018.27 - Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la route départementale 153 « Avenue du Vercors », est confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre STADIA et bureau d'études ISAP ayant pour mandataire STADIA Bureau d'études pour un montant de 31 625,00 € HT.

Décision 2018.28 - Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif est confié à SEDIC pour un montant de 12 175,00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- L'INSEE vient de transmettre le chiffre de la population au 01/01/2019: 3470 habitants.
- Visite de Monsieur le Préfet sur la Commune dans le courant du mois de janvier.
- Présentation de l'esquisse de l'aménagement du RD 153 – Avis général favorable au projet ESQ01a (avec une noue centrale).

Madame Isabelle Pouilly :

- Le spectacle de fin d'année présenté aux enfants de la Commune par le groupe « Fées et rires » sur le thème de « La reine des neiges » a été un succès. Elle remercie le Comité des fêtes pour ses animations et sa participation ainsi que toutes les personnes venues aider à l'installation et à l'organisation de cette après-midi.
- Le compte-rendu des conseils d'école ainsi que la réponse apportée aux questions posées à la Mairie sont en ligne sur le site de la Commune.
- L'assemblée générale du Centre de loisirs a fait apparaître un résultat satisfaisant. Se posent les questions de locaux et d'accueil sur les 2 communes.
- Une deuxième place handicapée va être tracée vers l'entrée de l'École élémentaire.

Madame Isabelle Chastagnier :

- Le repas des aînés s'est bien déroulé, 208 personnes étaient présentes. Les colis aux personnes n'ayant pas participé au repas ont été distribués (50 colis pour personnes seules et 21 colis couples). Elle adresse ses remerciements aux personnes présentes pour la préparation et l'organisation le jour du repas.
- Mise en place du service LISA (Lieu d'Information Séniors et Autonomie) par Arche Agglo qui intervient, sur rendez-vous, dans les communes du territoire d'Arche Agglo afin d'accompagner les séniors, les personnes en situation de handicap, et leurs proches, dans leurs démarches administratives. Prochaine intervention sur la Commune le 25/01/2019 l'après-midi.

Madame Elisabeth Fontanet: rappel des dates des vœux. Des contacts ont été pris avec l'Association « Planète autisme Drôme-Ardèche » pour la course « Courir sur le 45^e parallèle » qui aura lieu en juin 2019.

Monsieur Daniel Roux: en raison des conditions climatiques les emplois prévus sur divers chemins sont repoussés dans l'attente de conditions plus clémentes.

Madame Christel Castello: livraison des bulletins à distribuer avant la fin de l'année.

Monsieur Marc Pizieux :

- Remerciements au Comité des fêtes pour leur intervention le 15/12.
- Loto Amicale Laïque: 19/01.
- Loto Écoles de La Roche de Glun: 03/02.

Monsieur Jacques Sifflet :

- Le téléthon a rapporté 3265 €
- Aménagement de l'îlot de propreté avenue des Cévennes
- Une collecte de cartons est prévue le 26 décembre par la mise à disposition d'une benne sur l'îlot de propreté Avenue du Rhône

Monsieur Jean-Christophe Weibel : les transports scolaires deviendront compétence d'Arche d'Agglo à compter de la rentrée 2019 sauf pour les enfants de Pont-de-l'Isère scolarisés sur Valence qui continueront à dépendre de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Monsieur Pascal Bigi : fait part de la satisfaction des riverains du chemin des Gours suite à l'aménagement mis en place.

Monsieur Patrick Touret : rend compte du dernier conseil d'administration de la Mission Locale et du projet de rapprochement avec Pôle Emploi.

Conseil municipal du 29 janvier 2019

QUESTION N° 1 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

Madame le Maire expose que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement a été confiée au bureau d'études Sedic. Ces travaux concernent les secteurs suivants : allée du village, rue de la Camargue, rue du vieux pont et impasse du pont, rue du 16 août, rue Louis Peyrouse.

L'enveloppe financière est estimée à 306 777,00 € HT et se compose de

Estimation pour travaux	267 820,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	12 175,00 € HT
Divers et Imprévus (10 %)	26 782,00 € HT

Le Conseil municipal accepte le programme.

QUESTION N° 2 - ARCHE AGGLO : schéma de mutualisation

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est membre de la Communauté d'Agglomération « ARCHE Agglo ». Elle expose au Conseil que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 met à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un projet de schéma de mutualisation des services. Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport présenté par la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le rapport.

QUESTION N° 3 - Location logement de la poste

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier 2013 le logement dont la commune est propriétaire, situé 1 allée des tilleuls » a été donné à bail. Le bail se termine le 31/03/2019 il est donc nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur le renouvellement de cette location. Le Conseil municipal décide de renouveler le bail, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2019 et un loyer initial de 604,70 €.

QUESTION N° 4 - Contrat CUI

Madame le Maire informe l'assemblée que le dispositif « parcours emploi compétences », a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien Voirie et Bâtiments à raison de 35 heures par semaine. Ce contrat serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} février 2019 renouvelable 1 fois. L'État prendra en charge 40 % de 26 heures de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil municipal décide la création d'un poste en emploi « Parcours emploi compétences ».

QUESTION N° 5 - Ouverture de crédits avant le vote du budget 2019

Exposé : Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants :

Opération 413 - AMÉNAGEMENT RN 7
20 000,00 €
Opération 460 - VÉHICULE 2019 - 16 000,00 €
TOTAL : 36 000,00 €
Le Conseil municipal accepte.

QUESTION N° 6 - Immobilisation : création biens de faible valeur

Madame le Maire propose d'inscrire, à compter de l'année N, les biens dont la valeur est

inférieure à 500 € dans les investissements. Le Conseil municipal autorise l'intégration des biens considérés de faible valeur (inférieurs à 500 €) dans la liste des immobilisations et à sortir de l'actif tous ces biens de faible valeur l'année N+1.

QUESTION N° 7 - Avis sur le projet de SAGE

(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
Par courrier en date du 26 décembre 2018 et en application de l'article R 212-39 du Code de l'environnement, Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas-Dauphiné Plaine de Valence adopté par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 18 décembre 2018. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet.

QUESTION N° 8 - Résolution de l'Association des Maires de France

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors du 101^e congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité, l'Association des Maires de France a adopté une résolution générale en vue de la négociation qui sera engagée avec l'État. Cette résolution peut être débattue en Conseil municipal.

Elle est composée de la Demande de la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) l'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) la cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des Maires et de l'ensemble des élus locaux.

Et d'une proposition de sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) l'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution ;
 - 2) la compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
 - 3) l'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
 - 4) l'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
 - 5) le retour à une conception véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
 - 6) le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau.
- Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence - et en particulier de la compétence « eau et assainissement ».

Le Conseil municipal soutient cette résolution.

QUESTION N° 9 - Création terrain de football à 8

Madame le Maire expose qu'à la demande de l'USPR il serait nécessaire d'envisager la création d'un terrain de football à 8 au complexe sportif. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner à cette demande. Le Conseil municipal accepte le principe de création d'un terrain de foot à 8.

QUESTION N° 10 - Compte-rendu des décisions prises par Madame Le Maire

Décision 2019.001 - Madame le Maire sollicite une subvention, au montant maximum, au titre de la DETR ou de la DSIL pour le réaménagement de la Maison des services. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 146 100 € HT.

Décision 2019.002 - Le contrat de prestation de service concernant la maintenance du système d'accès au marché aux fruits est attribué l'entreprise « KEOSM@RT Ingénierie » Société CREALEAD.

Décision 2019.003 - L'avenant N° 1 au lot 4 de l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village pour la tranche 2 avec la société VALENTE a pour objet la modification sur mobilier urbain et prolongation du délai de 3.5 mois pour fabrication. Celui-ci est accepté pour un montant de 6683,60 € HT ce qui porte le montant du marché à 121 446,47 € HT.

Décision 2019.004 - L'avenant N° 2, avec la Société DELORME BATANDIER a pour objet la prise en compte de sujétions techniques d'adaptation pour une réalisation optimale, celui-ci est accepté pour un montant négatif de - 986,00 € HT ce qui porte le montant du marché à 44 224,00 € HT.

Décision 2019.005 - L'avenant N° 1 relatif au lot 3 avec la Société SOLS VALLÉE DU RHÔNE pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village - tranche 2 a pour objet la modification des surfaces réalisées en revêtement béton et la prolongation du délai de réalisation de 1.5 mois. Celui-ci est accepté pour un montant de 1251,31 € HT ce qui porte le montant du marché à 176 085,44 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

● Que la visite de Monsieur le Préfet prévue le 24/01/2019 sur Pont-de-l'Isère a été annulée suite à la visite de Monsieur le Président de la République à Valence.

● Qu'une réunion avec le CAUE et les Associations de la Commune est prévue le mardi 12/02/2019 à 18h30 afin d'échanger sur le projet d'aménagement d'un équipement multifonctionnel à la place des salles communales.

● Qu'en préambule à la visite de Monsieur le Président de la République, Madame Mireille Clapot, Députée de la Drôme, a reçu quelques élus afin d'évoquer les conditions et mise en place du grand débat proposé par le Gouvernement.

Madame Elisabeth Fontanet : fait part de la rencontre avec l'Association « Planète autisme Drôme-Ardèche » choisie pour la Course du 2 juin. La représentante de cette structure a présenté leurs objectifs et actions (cafés rencontre, expositions, coaching pour recherche d'emploi) et d'autres activités permettant de venir en aide aux familles d'enfants autistes, et de personnes autistes elles-mêmes.

Monsieur Marc Pizieux : suite à la fermeture du gymnase de La Roche de Glun, un créneau a été trouvé pour accueillir l'association Danse passion, le Mardi à la salle de danse. Il donne les dates des manifestations à venir.

Madame Christel Castello : commission pour la newsletter : 18/02 19h30.

Monsieur Jean-Christophe Weibel : réunion à ARCHE AGGLO pour mise en place compétence Transports scolaires.